

Conseil Communautaire du mercredi 30 juin 2021

Délibération n° 22

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) Modification de la délibération N°21 du 16 décembre 2020

Date de la convocation : le 14 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Chantal PAULIEN

M. François RODRIGUEZ
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE
M. Guy VERGES
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Marie-Paule BARON
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
M. Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Jean-François DRON
Mme Christiane DURAND
M. Henri FATTA
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU

Mme Agnès LABARTHE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Marion MARIN

Mme Francine MATEOS
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Sandrine TOUZET

Excusés :

M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Philippe LASTERLE
Mme Cécile PREVOST
M. Guillaume ROSSIC
Mme Maryse VERDOUX
Mme Véronique DUTREY

M. Frédéric LAVAL
M. Laurent PENIN
M. Thierry LAVIT donne pouvoir à M.
Gérard TREMEGE

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

Mme Andrée DOUBRERE donne pouvoir à
M. Gérard TREMEGE

Mme Yvette LACAZE donne pouvoir à Mme
Marie PLANE

Mme Caroline BAPT donne pouvoir à M.
Philippe BAUBAY

Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES

Mme Angélique BERNISSANT donne

pouvoir à Mme Marion MARIN

Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à
M. Gilles CRASPAY

M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M.
Philippe ERNANDEZ

M. Jean-Marc DUCLOS donne pouvoir à M.
Robert SUBERCAZES

M. Paul HABATJOU donne pouvoir à M.
Ange MUR

M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme
Christiane DURAND

M. Bruno LARROUX donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à
M. David LARRAZABAL

M. Philippe MASCLE donne pouvoir à Mme
Chantal PAULIEN

M. Alain TALBOT donne pouvoir à M.
Claude LESGARDS

Mme Gisèle VINCENT donne pouvoir à M.
Denis FEGNE

Absent(s) :

M. Christian LABORDE

M. Paul SADER

Mme Nicole SARRAMEA

M. Claude ANTIN

M. Gérard BOUE

M. Yves CARDEILHAC

M. Christophe CAVAILLES

M. Sébastien CYPRES

M. Serge DUCLOS

Mme Evelyne LABORDE

M. Pierre LAGONELLE

Mme Sylvie MAZUREK

Mme Myriam MENDES

M. Stéphane NOGUEZ

M. Sylvain PERETTO

M. Patrick PEY

Mme Virginie SIANI WEMBOU

Rapporteur : M. PIRON

**Objet : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
Modification de la délibération N°21 du 16 décembre 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5721-2-1,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS :

Suite à une vérification juridique et après avis de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), l'article L1331-7 du CSP dispose que les redevables de la PFAC sont « *les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L1331-1* »

De ce fait, l'article 2.3.3 : Cas d'un lotissement « La PFAC est à la charge du lotisseur et sera calculée sur la base d'un logement de 100 m²/lot. » est abrogé.

Cette nouvelle délibération modifie la délibération n°21 du 16 décembre 2020 sur ce point.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la modification de la délibération n°21 du 16 décembre 2020, par la suppression de l'article 2.3.3

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

